

RECENSEMENT DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS

	Déclaratio	n faite le
	n°	
<u>IDENTIFICATION</u>		
NOM de naissance :		
NOM marital :	_	
PRENOM:		
DATE DE NAISSANCE :	_	
LIEU DE NAISSANCE :	_	
DEPARTEMENT ET PAYS DE NAISSANCE		
<u>ADRESSE</u>		
	MPLÉMENT	
COMPLÉMENT		
74930 PERS-JUSSY		
TRAVAILLEUR FRONTALIER (cocher votre situation ☑)		
☐ français ☐ s	suisse	☐ franco-suisse
☐ membre de l'UE* ☐ r	nors UE*	(* UE : Union Européenne)
VOTRE EMPLOYEUR		
NOM DE L'ENTREPRISE		
ADRESSE		
CANTON () and show		
CANTON (à préciser)		
N° DE CARTE DE TRAVAIL DATE DE DÉLIVRANCE		
(uniquement pour les frontaliers français)		

INFORMATIONS

À QUOI SERT LE RECENSEMENT DES FRONTALIERS?

Vous habitez Pers-Jussy et vous travaillez dans le canton de Genève.

Le canton de Genève octroie chaque année une compensation financière aux communes françaises dans lesquelles vivent des travailleurs frontaliers.

Les sommes versées sont calculées en fonction du nombre de frontaliers résidants sur la commune.

Plus le nombre de travailleurs frontaliers est important, plus la somme augmente!

LES FRONTS FRONTALIERS SONT PRIMORDIAUX POUR NOTRE COMMUNE CAR ILS PERMETTENT D'INVESTIR DANS LA CRÉATION D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS QUI SONT LES VÔTRES!

Ce recensement n'a aucun impact sur votre imposition.

SI VOUS ÊTES FRONTALIERS ET QUE VOUS HABITEZ PERS-JUSSY, FAITES VOUS RECENSER!

Vous êtes travailleur frontalier en Suisse et votre contrat d'assurance privée arrive à échéance prochainement...

À compter de l'échéance de votre contrat d'assurance privée, vous devez intégrer le régime de l'assurance maladie française <u>"régime spécifique travailleurs frontaliers".</u>

Si vous n'avez pas encore fait les démarches auprès de votre CPAM, un imprimé est à compléter avec des pièces à fournir.

Vous trouverez les informations et le formulaire sur le site Internet <u>ameli.fr</u> vous êtes assuré > droits et démarches > à l'étranger > vous êtes frontalier suisse

Mairie de Pers-Jussy

1825 route de Reignier - 74930

 $T\'{e}l\'{e}phone: 04\ 50\ 94\ 40\ 79\ /\!/\ Courriel: mairie-de-pers-jussy@wanadoo.fr$

<u>La mairie est ouverte</u> lundi : 09:00 -11:45 / 15:00 -17:30

mardi – jeudi et vendredi : 09:00 -11:45 / 13:30 -17:30

mercredi et samedi: 09:00 - 11:00